

COMPTE RENDU CHSCT DU 17 MAI 2018.

Le dernier CHSCT, présidé par Monsieur HALBIQUE s'est tenu à la direction le 17 mai 2018.

Avant l'ouverture de la séance, les collègues du CDIF ont présenté une motion exprimant leurs inquiétudes sur le projet de fusion SIP/CDIF et ont rappelé le manque de concertation de la direction. Le directeur a refusé de leur répondre ...

L'ordre du jour portait essentiellement sur la mise en place des projets de restructurations décidés en 2017 pour 2018.

74 ème RIT : CSRH : La création du service est prévue au 1^{er} septembre 2018 dans les locaux du 74 ème RIT.

Nous avons demandé au président de nous préciser quand nous allions être consultés pour avis sur ce sujet.

Le document d'accompagnement sur les modalités de prise en compte des conditions de travail du CSRH mentionne une présentation au CHSCT du 17 mai et au Comité Technique Local le 31 mai 2018.

Les documents préparatoires communiqués pour ce CHSCT étant totalement incomplets sur la dimension conditions de travail, pour rendre un avis motivé les membres du CHSCT22 ont demandé :

Ce même document précise que les CHSCT locaux accueillant un CSRH seront consultés pour avis début 2018. Or, à l'ordre du jour le point numéro 3 fait seulement état d'une information sur les travaux du projet immobilier lié à la création du CSRH à Saint Brieuc.

1/ les comptes rendus des 2 comités de suivi du déploiement de l'organisation rénovée des RH en environnement SIRHIUS qui se sont tenus les 7/2 et 12/4

2/ des précisions concernant l'implantation physique des postes de

travail :

- la visite de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail et du médecin de prévention des locaux suivie d'un rapport écrit afin de s'assurer que les conditions matérielles de travail soient correctes (espaces de travail suffisants, éclairage naturel, positionnement des écrans, etc), que les préconisations de la DG soient prises en compte et tout particulièrement l'isolation phonique (cloisons séparatives, traitement particulier sur les plafonds, les murs, les baies vitrées et les sols).

3/ des précisions concernant l'organisation du travail :

- la nature du travail, des tâches effectuées par les agents. S'agit-il d'un traitement de masse, d'un travail de saisie ? Les agents auront-ils un portefeuille ou seront-ils spécialisés sur une tâche routinière ?

- la charge de travail (volume des dossiers à traiter) ?

- quels outils seront utilisés et avec quelles applications ?

- le rôle et la répartition des tâches au sein de l'encadrement (chef de service et adjoints) ?

- Comment s'établiront les communications et les liaisons entre le CSRH, les SRHD (service local RH) et le SIA (centre d'appel téléphonique national) ?

Pour les membres du CHSCT, seule une approche globale du dossier (implantation physique et organisation du travail) ainsi qu'une connaissance précise et détaillée de ces éléments leur permettra de rendre un avis.

Pour info, le maximum des formations se

feront sur St Brieuc.

Immeuble « Le Bateau » : transfert des trois trésoreries vers le 74 ème RIT.

Afin de rationaliser les nombre de m² par agent (soit 10 m² au lieu de 18 m² actuellement au bateau) et suite à la recherche de locaux pour reloger les services de la DIRECCTE (Inspection du Travail),

dont les locaux actuels sont amiantés, le directeur a décidé de transférer ces trois trésoreries vers le 74 ème RIT.

Les collègues du Bateau ont rédigé une fiche registre CHSCT afin d'exprimer leurs inquiétudes quant au risque de dégradation des conditions de vie au travail, leur demande d'une réelle concertation sur l'aménagement des nouveaux locaux (demande d'une étude ergonomique) ; ils ont exprimé également leur inquiétude quant au problème de stationnement suite au manque de places de parking.

Réponse de la direction : Un pré projet est en cours avec un architecte ; suite à notre insistance, ce pré projet sera présenté aux agents pour avis avant réunion d'une commission immobilière ; le plan définitif sera soumis aux CTL et CHSCT.

Le transfert définitif n'interviendra au plus tôt qu'en fin d'année 2018, voire courant janvier 2019 ; nous sommes intervenus pour émettre une réserve sur cette période déjà très chargée en matière de comptes de gestion.

La direction va essayer de faire achever les travaux fin 2018. Elle s'est également engagée à réunir très prochainement tous les collègues pour mieux les informer.

Transfert de la CID (cellule informatique) du 74 ème RIT vers Abbé Garnier au 25 août 2018.

Ce projet d'installation au 1^{er} étage de l'immeuble dans les locaux de l'ex SIE Est, a été plutôt mieux mené par la DDFIP 22 et la DISI Ouest en concertation avec les agents concernés.

Mise en place de la fusion SIP/CDIF de St Briec et du PELP/PTGC sur Abbé Garnier.

- SIP / CDIF

Les 8 agents de la cellule de travail devraient être installés au 3ème étage ; la documentation H1 resterait au 4ème étage ! Cette documentation H1 est utilisée quotidiennement par les collègues.

La réception des usagers doit se faire dans un box du 3ème étage.

Nous avons rappelé au président l'article L 4121-3 du Code du travail qui précise que *« l'employeur évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs...à la suite de cette évaluation l'employeur met en œuvre les actions de prévention garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ... »* et l'article L.4121-2 qui guide la réflexion sur la recherche et la mise en oeuvre des règles de prévention à adopter : *Eviter ou limiter le risque, combattre les risques, agir sur les conditions et l'organisation du travail, former et informer, protéger ...*

En conséquence les représentants du

CHSCT ont demandé le réexamen du projet global de l'installation de la cellule foncière et à reporter la date de mise en place du nouveau service, le projet étant loin d'être finalisé et provisoire puisque se profilent déjà d'autres restructurations en 2019 ...

M. Halbique a refusé tout report mais s'est engagé (et son successeur avec lui) à rouvrir le sujet au dernier trimestre 2018.

Une réunion avec l'ensemble des agents doit se tenir avant toute finalisation du projet !

- PELP / PTGC

Les groupes de travail ne se sont pas encore tous tenus ; le dernier était prévu fin juin pour une mise en place au 1^{er} septembre 2018 !

Ce projet aurait pu également être reporté à notre demande ; la direction est restée inflexible sur le calendrier !

- Point commun à tous les collègues du CDIF

Suite à discussion, nous avons obtenu que le GT soit avancé début juin et qu'un délai de 2 semaines supplémentaires après le GT soit accordé à tous les collègues du CDIF pour établir leur fiche de vœux en toute connaissance du projet.

Abbé Garnier : le service du domaine va être installé provisoirement dans la réserve foncière du 1^{er} étage en attendant une installation définitive rue de la Gare.

LANNION : Transfert de la Trésorerie de Lannion Viarme vers les locaux de Kra Douar.

Ce projet est motivé par la vétusté des locaux de Viarme (rats, mouches, odeurs, ...).

Un projet est en cours : transfert du service dans l'espace actuellement occupé par le SIE qui monterait au 1^{er} étage.

Sur ce dossier est déploré également un certain manque de concertation ; nous avons obtenu également que le pré projet de plans soit fourni aux agents de tous les services concernés par l'arrivée des collègues de la Trésorerie.

Points divers :

Abbé Garnier, : nous avons demandé que l'étude ergonomique de l'accueil global sur Abbé Garnier soit mise en œuvre le plus rapidement possible ! C'est un dossier qui fait suite à une fiche CHSCT déposée au 1^{er} trimestre 2016 par

les agents en charge de l'accueil quotidien sur le site d'Abbé Garnier !

Médecin de Prévention :

nous n'avons de date précise, mais le nouveau médecin devrait arriver au cours du premier semestre 2018.

Budget :

nous avons travaillé sur des projets en lien avec les demandes recensées dans le Document Unique (DUERP).

Conclusion : le dernier CHSCT présidé par Monsieur HALBIQUE a permis de faire le point sur l'ensemble des restructurations en cours sur le département.

Il nous faut rester vigilant quant à l'impact pour les agents concernés en matière de conditions de travail.